

La communauté de communes VHBC, regroupant 18 communes, est appelée à valider prochainement un PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial- A l'horizon 2050, ce plan se donne comme objectif de réduire de 44% la consommation énergétique du Territoire, d'approcher l'autonomie énergétique en développant des filières d'énergie renouvelable, et de réduire significativement l'empreinte carbone.

Dans ce cadre, le PCAET proposé aux élus communautaires fixe la production d'origine éolienne à 58 GWh, en construisant 15 éoliennes supplémentaires sur notre territoire.

Ce projet, qui divise élus et habitants impactés, cause également une profonde fracture entre élus communautaires.

Voulant éviter un clivage durable et un climat délétère au sein du Conseil Communautaire, nous proposons à notre Président d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Communautaire le vote d'une résolution en 3 points :

1-Un rejet de principe de tout projet éolien qui ferait l'objet d'une opposition des municipalités riveraines et des habitants riverains impactés.

2-Une priorité donnée au développement du solaire (trackers, toitures, ombrières, solaire au sol, conformément aux exigences du décret d'application du 8 avril 2024). A lui seul, le solaire au sol de type agri voltaïque, permettrait sur 0.25% du territoire de VHBC, de produire 100 GWh par an

3-Une priorité complémentaire donnée aux actions favorisant le développement de la géothermie, conformément au récent programme du Ministère de la transition écologique et de la cohérence des territoires.